



**A.B.I.**

# LE JOURNAL de L'A.B.I

*Bulletin de liaison des adhérents de l'Association Bagnolaise d'Information*  
<http://abi-bagnolsenforet.fr>

Septembre 2015 N° 016 7<sup>ème</sup>

## Réunion Publique d'Information et de discussion sur l'avenir du Traitement des Déchets Ménagers et du BTP

Afin de pallier une incertitude croissante avec le développement actuel de points de vues divers sur le traitement de ces déchets, notamment dans la Presse locale, l'Association Bagnolaise d'Information - **ABI** organise, dans la perspective de saturation de l'enfouissement au Balançan/Cannet des Maures ainsi que du projet de surélévation des sites 2 et 3 à Bagnols en forêt, cette importante réunion, dans une considération autant environnementale qu'économique,

**Samedi 17 octobre de 10 à 12 heures 30,**

après une possibilité de discussions conviviales restreintes avec une boisson rafraichissante,  
**au Foyer Municipal de Bagnols en forêt, Boulevard du Rayol.**

Les habitants de Bagnols en forêt, des autres communes de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF), de la Lieutenante/Puget sur Argens, et de Fréjus Nord sont tout particulièrement concernés, ainsi que ceux d'autres quartiers ou communes de la CAVEM encore insuffisamment conscients des enjeux car peu associés, comme l'ABI, Association pourtant Agréée pour la Protection de l'Environnement du VAR aux réflexions correspondantes des Autorités.

Participeront MM **Tosan Maire de Bagnols** et responsable du Traitement des déchets de la **CCPF, CAVALLIER** Vice-Président du **Conseil Général du Var** et **MORENON** Président du Syndicat du Développement Durable et de l'Environnement du Var

## Tribune libre : NIMBY ?

La Lieutenante est un quartier résidentiel du PUGET/Argens, situé dans la forêt à quelques kilomètres du village. Il a grandi il y a une quarantaine d'années au carrefour des limites communales de PUGET, BAGNOLS et FREJUS. Il y a quelques mois, la foudre s'est abattue sur ce quartier paisible :

- Le projet contesté mais imposé de Ligne Nouvelle PACA de la SNCF,
- Le site d'enfouissement de déchets à BAGNOLS reprendrait du service,
- Une usine de tri-mécano-biologique(TMB) que certains décideurs voulaient installer sur l'ancienne Poudrière,
- Une unité de traitement des déchets verts, sur le même site, à 800 mètres des premières maisons et proche des grands campings,
- Une usine de goudron et une usine de traitement des déchets du bâtiment au CAPITOU (Pôle BTP de Fréjus Nord).

Syndrome NIMBY complet (Not In My Back Yard- pas de ça chez nous) !

### REACTION

Elle est immédiate : information, mobilisation, projet de manifestation, rencontres avec les élus. Il est vrai que cela fait beaucoup pour un si petit territoire !

Comme tout le monde, nous produisons de plus en plus de déchets, mais nous ne voulons pas les voir. Et puis, recevoir ceux des 200 000 habitants du VAR et des ALPES-MARITIMES pour une rentabilité du dispositif envisagé, non merci !

Certains élus cachent leurs projets par peur des réactions de la population, parce que dans tous les cas ils savent qu'il y a des nuisances de proximité. Heureusement, il y a des indiscrétions.

Cela fait tellement longtemps que le VAR a pris l'habitude de jeter idiot !

Cela fait tellement longtemps que le bal des déchets tourne avec ses rondes de camions !

Cela fait tellement longtemps que les décideurs ne décident pas !

Cela fait tellement longtemps que ces déchets sont devenus une poule aux œufs d'or pour certains !

### ACTION

Mais après la REACTION -légitime- on est bien obligés d'envisager l'ACTION.

Une soixantaine d'habitants de la Lieutenante rejoignent l'Association Bagnolaise d'Information – ABI, Agréée par Arrêté pour la Protection de l'Environnement du Var, dont l'effectif dépasse quatre cents adhérents.

Les habitants indécis pourraient devenir d'autres adhérents et les adhérents ont vocation à devenir des militants.

Quelles actions concrètes pouvons-nous proposer pour s'approcher du zéro déchet et dépasser NIMBY?

En amont, il est nécessaire d'organiser une véritable formation de tous les habitants à la gestion de ses propres déchets. *La collecte sélective, qui en conditionne le coût, doit être améliorée là où elle existe et mise en œuvre là où elle est absente.* Dans un premier temps, on accompagne et on conseille, puis on pèse individuellement et on contraint lorsque des infrastructures de proximité sont construites.

On ne peut pas vouloir les produits sans les déchets de la production. Les déchets, triés, gérés dans chaque commune au plus près des familles seraient considérablement réduits en amont en évitant les emballages non réutilisables.

Dans moins de deux ans, la gestion des déchets ménagers sera de la compétence de la Région, même si la prévention et la collecte resteront dévolues au niveau local. Un partenariat étroit doit être mis en œuvre avec tous les établissements scolaires, les habitants et les élus.

Le maire du Puget/Argens a réagi vite et bien pour le projet d'usine TMB : il s'est engagé personnellement à ne pas la construire sur le site prévu. Actuellement, une immense dalle de béton couvre le sol et aucun bâtiment n'est construit. Des espaces libres existent encore sur le site et nos multiples questions restent sans réponse. Et, outre tout le reste, la promesse ne vaut que pour sa mandature.

Le choix du traitement des déchets doit être pris en concertation avec la population préalablement informée, formée et équipée. Il ne peut pas descendre directement des cabinets des maires ou des communautés d'agglomérations.

A ce jour, aucune solution technique n'est pleinement satisfaisante. Presque toutes (compostage, incinération, enfouissement ou tri-mécano-biologique...) ont des conséquences néfastes sur les populations alentour.

**Les nuisances causées aux populations par les grandes unités quelles qu'elles soient, imposent une gestion correcte de proximité des déchets et l'enfouissement des seuls déchets ultimes résiduels conformément à la réglementation. C'est ce que demande le Maire de Bagnols en forêt depuis des années. Il propose un site pour une utilisation strictement dans ces conditions et son contrôle.**

Joël HERVE

## Toute la lumière sur notre éclairage !

Equiper sa maison ou son entreprise en lampes à basse consommation c'est bien en termes d'économie et d'effort de réduction de nos besoins en énergie. Notre population croît et nos ressources ne sont pas extensibles, donc partageons là en l'économisant.

En effet ces ampoules consomment quatre fois moins que le système à incandescence et bien que le coût d'achat soit supérieur à la lampe historique, l'investissement est doublement rentabilisé par la longévité aussi.

Néanmoins alors que le débat sur la nocivité de ces lampes s'ouvre, la Commission de Sécurité des Consommateurs (CSC) édicte des précautions que nous vous invitons à lire sur son site internet ou vous découvrirez d'autres sujets pouvant vous intéresser. Lien direct <http://www.securiteconso.org/lampes-fluocompactes/>).

Pour l'essentiel : les lampes basse consommation contiennent un gaz principalement constitué de mercure qui activé par des décharges électriques, produit un rayonnement ultraviolet. Ce qui fait débat c'est le risque de contamination en cas de casse, ainsi qu'une émission d'ondes électromagnétiques.

Le principe de précaution veut que le consommateur se tourne sur des modèles contenant le moins de mercure possible et se tienne à 30 cm de ces éclairages.

En cas de bris, il faut ventiler la pièce et sortir immédiatement puis rassembler les débris gantés sans utiliser d'aspirateur qui propagerait les particules, et enfin les isoler en sac ou bac plastique afin de les acheminer sans danger en centre de collecte.

Pascale.



**Les lampes à LED** (Light Emitting Diodes, diodes électroluminescentes).

Si vous devez reprendre l'éclairage de votre habitation, n'hésitez pas à investir dans ce genre de lampes ;

Mis à part le prix initial assez élevé mais qui, sur la durée de vie et la consommation engendré, fini par s'amortir et même être plus rentable que tous les autres systèmes d'éclairage proposés sur le marché, ces lampes n'ont que des avantages :

- Durées de vie exceptionnelle (mini 20 ans !)
- Excellent éclairage (attention à bien choisir la température de couleur, 5300K blanc froid, entre 5300K et 3300K blanc neutre et en dessous de 3300K blanc chaud)
- Consommation extrêmement basse ( 2 watt de consommation pour un éclairage équivalent à une lampe à incandescence de 60 watt soit 30 x moins !!!)

**Conclusion :**

Economie d'énergie ce qui est bon pour le porte-monnaie et la planète, bon éclairage ce qui est bon pour le bien-être, durée de vie très importante ce qui est bon pour l'environnement !

Stef .